



Policy 15.1A

FINANCIAL DIRECTIVE - FUNDS

Revised and approved by NC March 2023

PURPOSE

1. This Annex outlines the funds controlled by federal corporation of The Army Cadet League of Canada (ACLCL) and must be read in conjunction with Policy 15.1.

FUNDS

2. The funds of the ACLCL are divided into two categories:
 - a. Restricted Funds, where monies have been designated by either the Board or donor for specific purposes; and,
 - b. Unrestricted Funds, where monies received were not designated by either the Board or the donor.

DONATIONS AND CONTRIBUTIONS

3. The ACLCL may, at any time, accept direct contributions to any fund listed and shall treat such contributions as charitable donations.
4. The ACLCL may, at any time, accept donations restricted by the donor provided that they support the ACLCL, Royal Canadian Army Cadets, or Royal Canadian Army Cadet Corps nationally and the purpose is in following with the organization's mission, values, and mandate.
5. Where donations are restricted by geography, potential donors shall be referred to the respective Branch.
6. Where restricted donations are provided to create new programming, use of such funds should allow for programming administration and other related expenses if necessary.

RESTRICTED FUNDS

7. The ACLCL has the following Restricted Funds in following the designs of the Board or donors:
 - a. **Lieutenant-General Walsh Memorial Fund** is donor restricted to support an award that recognizes one outstanding Army Cadet in Canada annually. Details of the award may be found in Policy 13.5;

Politique 15.1A

DIRECTIVE FINANCIÈRE - FONDS

Révisée et approuvée par le CN en mars 2023

BUT

1. La présente annexe décrit les fonds administrés par la corporation fédérale de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (LCAC) et doit être lue conjointement avec la Politique 15.1.

FONDS

2. Les fonds de la LCAC sont divisés en deux catégories :
 - a. Les fonds affectés, lorsque l'argent a été attribué soit par le Conseil ou un donateur dans un but précis;
 - b. Les fonds non affectés, lorsque l'argent reçu n'a pas été attribué par le Conseil ou un donateur.

DONS ET CONTRIBUTIONS

3. La LCAC peut, en tout temps, accepter des contributions à n'importe lequel des fonds listés et traitera de telles contributions comme des dons de charité.
4. La LCAC peut, en tout temps, accepter des dons affectés par le donateur à condition qu'ils soutiennent la LCAC, les Cadets royaux de l'Armée canadienne ou des corps des cadets royaux de l'Armée canadienne au plan national et dont le but est cohérent avec la mission, les valeurs et le mandat de l'organisation.
5. Lorsque les dons sont affectés sur le plan géographique, les donateurs potentiels seront dirigés à la division pertinente.
6. Lorsque les dons affectés sont effectués dans le but de créer de nouveaux programmes, l'utilisation de tels fonds devrait tenir compte au besoin de l'administration du programme et d'autres dépenses connexes.

FONDS AFFECTÉS

7. La LCAC possède les fonds affectés suivants qui adhèrent à la conception du Conseil des donateurs :
 - a. **Le Fonds commémoratif du Lieutenant-Général Walsh** est affecté par le donateur pour soutenir un prix qui reconnaît chaque année le meilleur cadet de l'Armée au Canada. Les détails de ce prix se trouvent à la politique 13.5;



- b. **Gerard Buckley Cadet Fund** is donor restricted to support Army Cadets in Canada in areas of training not supported by the Canadian Armed Forces or Department of National Defence. Details regarding the fund may be found in Policy 17.1;
 - c. **Major-General Howard Fund** is donor restricted to support an award that recognizes cadets who have demonstrated significant dedication to the Army Cadet program and leadership qualities who have completed the Gold Star program. Details of the award may be found in Policy 13.4;
 - d. **Major Terence Whitty Memorial Fund** is donor restricted to support Army Cadets in financial need for the pursuit of a post-secondary education. Details regarding this bursary may be found in Policy 17.4;
 - e. **Colonel Commandants' and National Presidents' Fund** is donor restricted to support scholarships for deserving Army Cadets who are pursuing a post-secondary education. Details regarding this scholarship may be found in Policy 17.5;
 - f. **1st Canadian Parachute Battalion Fund** is donor restricted to support a scholarship for a deserving Army Cadet graduate of the Canadian Armed Forces Basic Parachutist Course (cadet serial) that is pursuing a post-secondary education. Details regarding the fund may be found in Policy 17.2;
 - g. **Wind-Up Fund** is Board restricted to cover all outstanding liabilities in the unfortunate event that The Army Cadet League of Canada is required to dissolve. This fund and its value is reviewed once every three years by the Finance and Audit committee;
 - h. **Contingency Fund** is Board restricted for the purpose of funding unexpected/unbudgeted expenditures. Such expenditures, in accordance with ACLC Bylaws and subject to approval by the Executive Committee, may include but are not limited to legal defence costs and non-insurable claims made against the ACLC. This fund and its value is reviewed annually by the Finance and Audit committee; and,
- b. **Le Fonds Gerard Buckley pour les cadets** est affecté par le donateur pour soutenir les cadets de l'Armée au Canada dans des domaines d'entraînement non soutenus par les Forces armées canadiennes ou le ministère de la Défense nationale. Les détails concernant le fonds se trouvent à la politique 17.1;
 - c. **Le Fonds du Major-Général Howard** est affecté par le donateur pour soutenir un prix qui reconnaît les cadets qui ont fait preuve de dévouement particulier envers le programme des cadets de l'Armée et ont démontré des qualités de leader pour terminer le programme Étoile d'or. Les détails de ce prix se trouvent à la politique 13.4;
 - d. **Le Fonds commémoratif du Major Terence Whitty** est affecté par le donateur pour soutenir les cadets de l'Armée en difficulté financière dans leur poursuite d'études postsecondaires. Les détails sur cette bourse se trouvent à la politique 17.4;
 - e. **Le Fonds des colonels Commandants et des présidents nationaux** est affecté par le donateur pour soutenir les bourses d'études au profit de cadets de l'Armée méritant dans la poursuite d'études postsecondaires. Les détails sur cette bourse d'études se trouvent à la politique 17.5;
 - f. **Le Fonds du 1^{er} bataillon des parachutistes canadiens** est affecté par le donateur pour soutenir une bourse d'études à l'intention d'un cadet de l'Armée diplômé du cours de base de parachutiste des Forces canadiennes (cours pour les cadets) pour la poursuite d'études postsecondaires. Les détails sur ce fonds se trouvent à la politique 17.2;
 - g. **Le Fonds de liquidation** est affecté par le Conseil pour couvrir toutes les dettes en souffrance au cas où la Ligue des cadets de l'Armée du Canada devrait de façon regrettable cesser ses activités. Ce fonds et sa valeur sont examinés tous les trois ans par le Comité de finances et de la vérification;
 - h. **Le Fonds de prévoyance** est affecté par le Conseil dans le but de financer des dépenses imprévues ou non budgétées. Conformément aux règlements de la LCAC, de telles dépenses qui sont assujetties à l'approbation du Comité exécutif peuvent inclure, sans s'y limiter, les coûts de défense juridique et des réclamations non assurables déposées contre la LCAC. Ce fonds et sa valeur sont examinés annuellement par le Comité des finances et de la vérification;



- i. **Royal Canadian Army Cadet 150th Anniversary Fund** was established at the conclusion of the ACLC's 50th anniversary using all unused funds. It is Board restricted to support the 150th Anniversary of the Royal Canadian Army Cadets in 2029.

UNRESTRICTED FUNDS

8. The ACLC maintains a sole unrestricted fund named the General Fund. It is an accumulation of previous years' surplus and deficits. This fund may be used, at the discretion of the Board to cover extraordinary expenses or be transferred into restricted funds.

REPORTING

9. All funds must be reported and transactions listed as part of the annual audited financial statements. Non-routine debits must be highlighted in the Treasurer's report to the Board and membership. Details regarding those debits may be restricted on the advice of the Solicitor when required.

- i. **Le Fonds du 150^e anniversaire des cadets royaux de l'Armée canadienne** a été mis sur pied à la conclusion du 50^e anniversaire de la LCAC en se servant des fonds non utilisés. Il est affecté par le Conseil pour soutenir le 150^e anniversaire des cadets royaux de l'Armée canadienne en 2029.

FONDS NON AFFECTÉS

8. La LCAC maintient un seul fonds non affecté nommé Fonds général. Il est composé d'une accumulation des surplus et déficits des années précédentes. Ce fonds peut être utilisé à la discrétion du Conseil pour couvrir les dépenses extraordinaires ou être transféré dans des fonds affectés.

RAPPORTS

9. Tous les fonds doivent faire l'objet de rapports et les transactions doivent être listées dans les états financiers annuels vérifiés. Les débits exceptionnels doivent être signalés dans le rapport du trésorier au Conseil et aux membres. Les détails au sujet de ces débits peuvent être affectés sur avis de l'avocat le cas échéant.